

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**

Département
DE L'AUDE

Séance du six décembre deux mille quatre

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents ou représentés : Mme Yvette BARBANSON, Melle Irène BENARD, MM. Didier CODORNIU, Gérard CRIBAILLET, Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, MM. Aimé LAFFON, Ange MANDELLI, Louis MOLVEAU, Alain SABLAIROL, Louis VIC.

N°125/2004

Excusés : MM. Bernard GEA, Gilbert PLA.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – CONTRAT D'AGGLOMERATION 2004-2006
ENTRE LA C.A.N. ET LE DEPARTEMENT DE L'AUDE – AVENANT FINANCIER
POUR 2004.

Monsieur le Rapporteur expose :

Dans le prolongement du projet d'agglomération « Horizon 21 » adopté le 30 juin 2003 et de la convention-cadre du contrat d'agglomération signée entre la C.A.N., l'Etat et la Région le 14 janvier 2004, un programme d'action pluriannuel a été élaboré pour la période 2004-2006.

Le Département de l'Aude a proposé d'intégrer cette démarche de développement territorial et de contractualiser son aide financière, pour cette même période, sur un certain nombre d'actions ou de thématiques retenues par notre établissement public et qui entrent dans une stratégie commune de développement territorial.

Les discussions engagées depuis le printemps 2004 avec les services du Conseil Général ont finalement abouti à la mise au point du document ci-annexé, qui a été approuvé par la Commission Permanente de la collectivité départementale le 26 juillet 2004.

Ce document comprend le contrat d'agglomération 2004-2006 portant sur un engagement financier d'un montant de 15.000.000 € d'une part, et sur un avenant pour l'année 2004 relatif à des opérations ou actions individualisées, pour un montant de 6.456.246 €, étant précisé que la participation du Département à l'opération de requalification du secteur Berre Cesse-Rec d'Argent à Narbonne et aux opérations d'aménagement de bibliothèques locales n'ont pas, à ce jour, fait l'objet d'un chiffrage.

C'est pourquoi je vous propose :

- d'approuver le contrat d'agglomération 2004-2006 et son avenant financier pour 2004 tels qu'annexés à la présente,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents administratifs, techniques ou financiers relatifs à ce dossier.

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus
Copie certifiée conforme.

Le Président,

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa réception
en Sous-Préfecture

le :

et de sa publication

le :

Michel MOYNIER.

